

A PROPOS DES INTERVENANTS

*La survivance des privilèges de l'ancien régime : La loge du Duc de Choiseul*

En 2019, après avoir lu les quelques lignes d'un article du Monde intitulé « Noble querelle à l'Opéra-Comique », Valentin Pinel le Dret et Paul Heckler, anciens rédacteurs en chef et membres fondateurs de la revue, ont eu cette folle idée de réunir des spécialistes de droit public, d'histoire du droit, de droit privé, et même des non-juristes autour de la survivance d'un privilège qui est celui de disposer, pour les héritiers du Duc de Choiseul, d'une loge au sein de l'Opéra Comique. À première vue, ce sujet est plus fantaisiste que juridique. Les apparences sont parfois trompeuses, les enjeux juridiques sont de taille.

L'idée m'est donc venue de contacter Madame Emmanuelle Saulnier-Cassia, professeure de droit à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines. Outre ses nombreuses interventions, orales et écrites, sur les questions relatives au Brexit, la Professeure Saulnier-Cassia, est une passionnée de théâtre et d'opéra. C'est d'ailleurs, dans le cadre d'une chronique mensuelle « Du droit dans les Arts »<sup>1</sup> aux Petites affiches et d'une rubrique « Théâtre » dans la revue Droit & Littérature<sup>2</sup>, qu'elle mène une réflexion sur la manière dont le droit est appréhendé par les arts et où celui-ci devient un objet artistique. Par ailleurs, vous pouvez l'écouter dans l'émission « Droit en scène », créée en 2018, où elle fait dialoguer le juriste et l'artiste.

La Professeure Emmanuelle-Saulnier Cassia a répondu à mon invitation et m'a fait l'honneur d'inviter deux grands spécialistes des questions opératives : Franck Monnier et le Professeur Jean-Claude Yon.

Franck Monnier est Maître de conférences en histoire du droit. Il est historien du droit, spécialiste d'histoire administrative, d'histoire du droit de la culture et des institutions culturelles. Qui de mieux qu'un spécialiste qui a consacré une thèse sur le régime juridique et

---

<sup>1</sup> Voy., par exemple son dernier article publié aux Petites Affiches dans la rubrique « du Droit dans les Arts », E.Saulnier-Cassia, « Bananas (and kings) : le procès de la United Fruit Company et des républiques bananières », les Petites Affiches, Lextenso, 29 septembre 2020, n° 156t4, p.23. Disponible également sur : <https://www.actu-juridique.fr/culture/bananas-and-kings-le-proces-de-la-united-fruit-company-et-des-republiques-bananieres/>.(consulté le 30 novembre 2020)

<sup>2</sup> Sa dernière contribution à la revue Droit & Littérature porte sur la manière dont le Brexit est saisi par la littérature dans l'ouvrage de Jonathan Coe, *Middle of England* : E. Saulnier-Cassia, « La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne saisie par la littérature », Le Brexit romancé par Jonathan Coe », Revue Droit & Littérature, 2020, p. 59 à 70.

financier de l'Opéra de Paris depuis le règne de Louis XIV jusqu'au début de la IIIe République<sup>3</sup> pour intervenir sur la Loge du Duc de Choiseul ?

Enfin de manière inédite, et pour la première fois depuis la création de la *Sorbonne Student Law Review*-Revue juridique de la Sorbonne, nous avons eu le privilège d'inviter un spécialiste, non-juriste, à une conférence. Jean-Claude Yon est Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, directeur du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (UVSQ), et directeur d'études cumulant à l'École pratique des Hautes Études (EPHE). Véritable spécialiste du théâtre, il a publié de nombreux ouvrages notamment sur l'histoire du théâtre à Paris de la Révolution à la Grande Guerre<sup>4</sup>, sur les directeurs de théâtre entre le XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> et de manière plus générale, sur les spectacles sous le Second Empire<sup>6</sup>. En outre, le Professeur Jean-Claude Yon s'intéresse à l'opéra et notamment ceux d'Offenbach<sup>7</sup>. Il a récemment publié un livre de poche dans lequel il rassemble et commente toutes les lettres transmises par ce dernier au Figaro<sup>8</sup>.

Un trio incontournable donc.

Si vous n'avez pas eu la chance d'assister à cette conférence inédite ou si vous souhaitez tout simplement vous replonger dans les querelles juridico-opératiques de la Loge du Duc de Choiseul, les intervenants se font le plaisir de vous les faire partager, à l'écrit.

Virginie Kuoch  
Rédactrice en chef

---

<sup>3</sup> Franck Monnier est l'auteur d'une thèse intitulé : « À la naissance d'un droit de la culture : le régime juridique et financier de l'Opéra de Paris, depuis le règne Louis XIV jusqu'au début de la IIIe République ». Voy., également : L'épisode de la destruction de l'Opéra de la rue de Richelieu, et sa transformation en chapelle expiatoire à la mémoire du duc de Berry », dans *Les lieux de la décision administrative*, Paris, EPHE, 2014, p. 39-47.

<sup>4</sup> J.-C. Yon, *Une histoire du théâtre à Paris de la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Aubier, 2012, 437 pages.

<sup>5</sup> J.C. Yon, P.Goetschel (dir.), *Directeurs de théâtre (XIXe-XXe siècles), Histoire d'une profession*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, 253 pages.

<sup>6</sup> J.-C. Yon (dir.), *Les Spectacles sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 2010, 512 pages.

<sup>7</sup> Voy., par exemple : *Offenbach, catalogue d'exposition rédigé avec Laurent Fraison, Réunion des Musées Nationaux, Les Dossiers du Musée d'Orsay*, 1996, n° 58, 167 pages, *Jacques Offenbach*, Gallimard, coll. NRF Biographies, 2000, réédition 2010, 796 pages.

<sup>8</sup> J.-C. Yon, *M. Offenbach nous écrit : Lettres au Figaro et autres propos*, Co-édition Actes Sud, 2019, 644 pages.